

Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018: une mise au point

Laure Boulet, agr.

MAPAQ – Bas-St-Laurent

Stratégie québécoise sur les pesticides

Orientations légales et réglementaires du MDDELCC en matière de pesticides

La Stratégie vise à protéger :

| La santé de la population et des agriculteurs | Les pollinisateurs | L'environnement |
|---|---|---|
| <p>↳ En resserrant l'encadrement des pesticides les plus à risque utilisés à des fins agricoles</p> | <p>↳ en réduisant leur exposition aux néonicotinoïdes</p> | <p>↳ en limitant les risques de contamination</p> |



Stratégie québécoise sur les pesticides

- Pourquoi puisqu'on a déjà une Stratégie Phytosanitaire Québécoise en Agriculture (SPQA)?
- Vient compléter les actions volontaires de la SPQA
- Vise plusieurs clientèles et non seulement l'agriculture
- Un objectif SPQA soit de réduire de 25% les risques associés à l'emploi des pesticides d'ici 2021; ne sera pas atteint
- Problématique de dépérissement des abeilles
- Détection fréquente de pesticides dans les cours d'eau des milieux agricoles et dans les puits près des zones de culture

Mise en œuvre de la Stratégie

1. Moderniser la Loi sur les pesticides

- En y intégrant les semences traitées
- En renforçant son respect, notamment par l'instauration d'un système de sanctions administratives pécuniaires
- En révisant les conditions de certification
- En donnant la possibilité de porter au « Fonds vert » les sommes découlant des infractions relatives à la réglementation sur les pesticides

Cible : dépôt d'un projet de loi - printemps 2016

Mise en œuvre de la Stratégie

2. Modifier le « *Code de gestion des pesticides* » et le « *Règlement sur les permis et les certificats pour vente et utilisation des pesticides* »

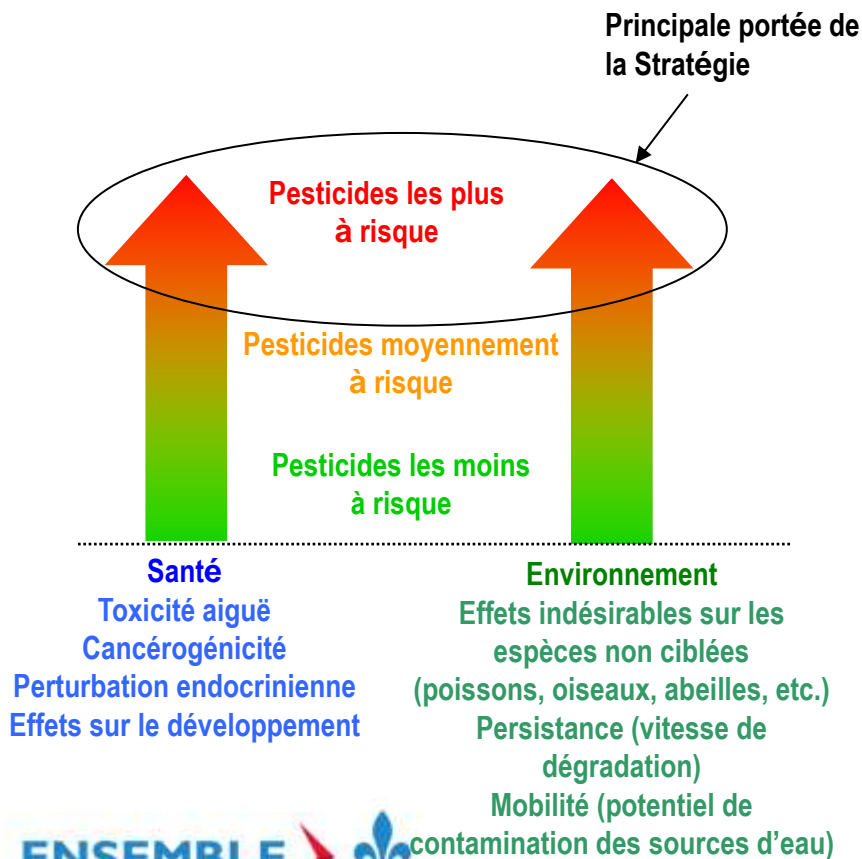
- Éliminer plusieurs usages de pesticides en milieu urbain
- Nouvelle classification pour les pesticides plus à risque pour la santé et l'environnement
- Justification d'un agronome pour les pesticides les plus à risque
- Augmenter les distances d'éloignement lors de l'application des pesticides les plus à risque près des zones habitées
- Concept pollueur-payeur en vue de mettre en place des incitatifs économiques qui encourageront l'adoption de meilleures pratiques

Cible : dépôt d'un projet de modification réglementaire - automne 2016

Cible : publication d'un document d'orientation sur les incitatifs économiques - été 2016

Une approche axée sur les pesticides les plus à risque

Les pesticides ont des compositions chimiques différentes qui influent grandement sur leur toxicité, donc sur leur niveau de risque sur la santé et l'environnement.



Les risques associés à un pesticide ne dépendent pas uniquement de la quantité utilisée.

Aussi en fonction du risque pour la santé et l'environnement

IRPEQ et Sage pesticides: outils pour le calcul du risque en fonction des caractéristiques chimiques des produits

Pesticides les plus à risque

- **Présentement 5 molécules de ciblées:**
 - **Atrazine**
 - **Chlorpyrifos**
 - **Néonicotinoïdes:**
 - **Imidaclopride**
 - **Thiaméthoxame**
 - **Clothianidine**
- **La nouvelle classification permettra d'assujettir d'autres pesticides à risques élevés.**

Québec et Ontario : deux approches pour la protection des pollinisateurs

Nouvelles exigences en Ontario :

- Obligation de recourir à un professionnel en agronomie pour justifier l'utilisation des semences traitées aux néonicotinoïdes (maïs et soya)

L'approche du Québec se démarque :

- Obligation de recourir à un agronome pour justifier l'utilisation des pesticides les plus à risque, (ex. : néonicotinoïdes, atrazine et chlorpyrifos)
- L'ensemble des cultures, non seulement le maïs et le soya, utilisant les pesticides les plus à risque seront visées. Toutes les utilisations (incluant les applications foliaires)
- Respect d'une distance d'éloignement lors de l'application des pesticides les plus à risque près des zones habitées

Grille de référence de l'OAQ sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection

- **Outil qui vise à encadrer la pratique professionnelle relative aux actes agronomiques posés pour la réalisation du plan de phytoprotection**
- **Tenue de dossier et justifications agronomiques selon les règles de l'OAQ**
- **Plan phytoprotection; vise à contrôler les organismes nuisibles dans le respect de la protection de:**
 - la santé humaine
 - des pollinisateurs et de l'environnement
 - la performance économique des entreprises

Plan de phytoprotection

- 1. Identification de l'entreprise et du mandat**
- 2. Diagnostic phytosanitaire (régie de sols et des cultures, ennemis des cultures, moyens de lutte utilisés, rotations, etc.)**
- 3. Recommandations - interventions phytosanitaires**
 - pratiques alternatives de lutte intégrée
 - produits phytosanitaires, ravageurs, doses, moment
- 4. Recommandations – environnement et santé**
 - zones à risques, bandes riveraines
 - personnes à risque: utilisateurs, employés
 - précautions: dérive...
 - calibration pulvérisateur, rinçage et nettoyage
 - etc.

Plan de phytoprotection

- **Doit être un outil pratique et flexible**
- **Selon les cultures et l'historique des données acquises, il peut être réalisé avant le début de la saison de culture**
- **Plan de phytoprotection général pour la ferme incluant les produits couramment utilisés pour des problématiques récurrentes**
- **Recommandation spécifique lors d'un problème spécifique**
- **Éléments de justification incontournables pour les pesticides à risque**
- **Peut prévoir une substitution de produits**

Merci de votre attention!

